

Délibération n°2024-10-17-22-CA

Relative à l'approbation d'un don de containers par la Fondation CMA-CGM

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), notamment son article L. 1121-2,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024,

Considérant que la Fondation CMA CGM et Aix-Marseille Université souhaitent mettre en place un projet de construction d'une épicerie solidaire modulable, à partir de quatre conteneurs aménagés sur mesure, pour les étudiants en situation de précarité du Campus Saint-Charles d'Aix-Marseille Université ; que cette opération fera l'objet d'une convention dédiée entre les deux partenaires,

Considérant qu'en application la délibération n°2024/02/01-09-CA susvisée, ce don en nature de la Fondation CMA-CGM doit faire l'objet d'une approbation du Conseil d'administration et du ministre de tutelle de l'établissement, dans la mesure où ce don est grevé de charges,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le don de containers effectué par la Fondation CMA-CGM au bénéfice d'Aix-Marseille Université.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 18 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **21 OCT. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **21 OCT. 2024**